LA VIE DE L'ACADÉMIE DE DIJON

PAS DE RETOUR EN ARRIÈRE POSSIBLE…

SEULEMENT LA VICTOIRE !

EDITO

Le 7 mars, nous avons été près de 3,5 millions à répondre à l'appel de l'intersyndicale nationale. Dans de nombreux secteurs économiques la France a été mise à l'arrêt. 700 000 manifestants à Paris, 245 000 à Marseille, ou encore à Lille, Toulouse et Bordeaux où la barre des 100 000 manifestant.es a été franchie.
En Côte d'or, 25 000 personnes ont défilé à Dijon, elles et ils étaient près de 1000 à Beaune. Dans la Nièvre ce sont 12 000 travailleuses et travailleurs qui sont decendu.es dans les rues, comme dans l'Yonne où les seuils de 4 000 et 10 000 manifestantes et manifestants ont été atteints à Sens et Auxerre. En Saône-et-Loire ce sont plus de 30 000 manifestantes et manifestants qui ont foulé le pavé, près de 15 000 à Chalon, entre 6500 et 7000 sur Mâcon.
La puissance de cette nouvelle séquence de la grève contre la réforme des retraites doit avoir comme objectif la paralysie de l'économie. C'était le sens de l'appel intersyndical à la reconduction de la grève le 8 mars - journée internationale de lutte pour les droits des femmes - qui a réuni plusieurs centaines de manifestantes et manifestants à Dijon, Mâcon et d'autres villes de notre académie.
Déjà les grèves reconductibles sont lancées dans plusieurs secteurs économiques, y compris sur notre territoire académique.
Participons tous et toutes, dès maintenant, à engager cette reconduction, avec des modalités différentes selon les professions. Dans l'éducation, l'ensemble des personnels doivent se saisir massivement des deux journées de mobilisation les 11 et 15 mars prochains.

La mise à l'arrêt du pays ne prendra pas qu'un jour ! D'ores et déjà, nous sommes à une autre étape du mouvement, celle de l'ancrage de la reconductible. Des assemblées générales inter-établissements sont annoncées en Côte d'Or comme en Saône-et-Loire. Il faut se saisir de ces AG et les préparer dans le maximum d'écoles, de collèges et de lycées.
Il est temps, au-delà de la question des retraites, de déborder et de faire entendre nos revendications restées trop longtemps sans réponse : augmentation des salaires, réduction du temps de travail, retrait de l'ensemble des réformes régressives des lycées, du baccalauréat, du collège.
Car, si tous les secteurs ne sont pas aussi impactants, chacun et chacune peut et doit faire grève. Utilisons l'intelligence collective des personnels de l'Éducation nationale pour perturber, à la hauteur de nos moyens, l'économie.
Sans nous, l'École ne tourne plus… Nous travaillons, nous décidons !

L. GARNODIER

Sommaire

Page 1 : Edito
Page 2 : Mobilisation retraites
Page 3 : Pacte
Page 4 : DHG's 71 et 89
Page 5 : Carte scolaire du 58
Page 6 : UPE2A, UPAV, Profs docs
Page 7 : Violences au bahut
Page 8 : Rappel formations

N° 151

Mar. 2023
Déposé le 24-03-23

La vie de l'académie
UASEN CGT
EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Site : ww.cgteducdijon.org
E-mail : dijon@cgteduc.fr

N°CPPAP 0127 S 07066
Dir. Publ. : J. Raillard
Imprimé par nos soins
Bimestriel prix 1€

CHALON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

PARTIRA ? PARTIRA PAS ?

A l'heure ou ces lignes s'écrivent, 4 journées de grève et une mobilisation le samedi ont déjà eu lieu. Nous sommes à la veille d'une semaine de mobilisation pour le monde du travail, mais aussi des retraité.es et de la jeunesse.

Les intersyndicales nationales, départementales ou locales discutent, non pas du mot d'ordre qui pour toutes fait l'unanimité « NON au 64 ans », mais de la stratégie syndicale pour gagner. Oui il y a discussion, il y aurait même double discours ! Si on entend la rage nouvelle de vouloir en découdre pour certaines organisations, les mêmes ne veulent réfléchir qu'au soir de chaque journée d'appel pour constater encore une fois que les citoyen.nes sont bien au rendez-vous de la contestation.

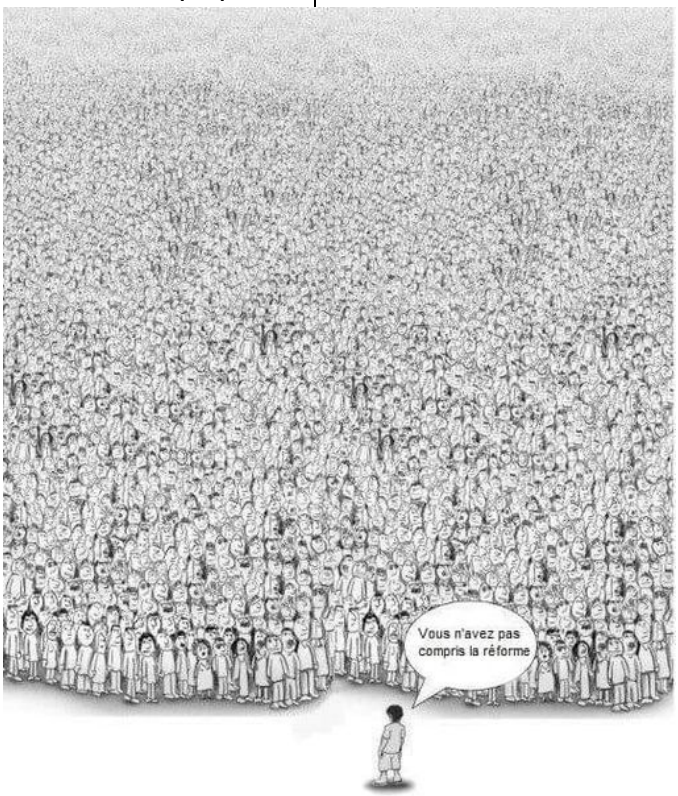

Dès le 7 mars ! cela sous-entend que l'on continue, que cette réforme injuste pour les femmes sera d'autant plus contestable le 8 mars, que si la jeunesse appelle le 9 mars, c'est pour renforcer les rangs de celles et ceux qui luttent depuis le 7 mars. Finir la semaine sur une journée sur le climat, c'est déjà moins lisible ….

Les travailleurs et les travailleuses rejettent massivement cette réforme, ils et elles se sont mobilisé.es avec grand succès sur chaque appels, tous.tes pensent que seul un mouvement plus dur, reconductible, mènera à la victoire contre cette réforme. Il s'agit donc maintenant de s'organiser, de ne plus s'attendre, de coordonner ce mouvement pour que nous n'épuisions pas nos forces. Une affiche sur les réseaux dit : « Si tu n'as pas les moyens de faire grève contre 2 ans supplémentaires, c'est alors qu'il est temps de te mobiliser ». Oui la grève coûte, et elle doit coûter à tout le monde car la grève par procuration sur un secteur ou un autre ne contraindra pas le patronat et le gouvernement de retirer cette réforme.

Dans l'éducation, nous ne sommes pas un acteur économique au premier sens du terme, mais les écoles, collèges et lycées fermés impactent le monde du travail. Nous avons donc un rôle à jouer dans la bataille des retraites 2023.

Si cette semaine de mars marque un espoir de convergence des luttes, il n'y aura pas de départ manqué, nous devrons chaque jour remettre l'ouvrage le métier jusqu'à l'obtention du retrait. Le calendrier fixe au 23 mars le vote à l'assemblée. En 2006, les jeunes et les salarié.es ont fait capoter une loi pourtant déjà votée.

TOUT est possible, comme la retraite pour tous.tes à 60 ans à taux plein. Ce n'est qu'un choix de société.

A ce jour, les Français.es de tous âges, celles et ceux qui se lèvent tôt, refusent ce nouveau recul social. Alors, à l'issue de cette semaine de grandes mobilisations, continuons à nous entraider pour tenir, continuons à nous organiser pour stopper les productions, continuons à protéger nos conquis sociaux...

Chacun.e est une pierre à l'édifice, rassemblons-nous pour dresser un mur face au projet Borne-Macron.

Ne nous laissons pas voler les deux meilleures années de nos retraites, récupérons celles après 60 ans, rêvons de profiter de nos dures années de labeur, laissons la place aux jeunes privé.es d'emploi.

Mobilisation générale !

C. CADOT

INTERPELLATION DÉPUTÉ DE LA 4E CIRCO

Ce samedi 25 février, à l'appel de l'Union Locale (UL) CGT Auxois Morvan Châtillonais (AMC), environ 170 syndiqué.es ou sympathisant.es CGT

CGT ont interpellé l'ancien maire de Châtillon-sur-Seine, Hubert Brigand, sur son vote concernant la réforme des retraites. Étaient également sur place FSU (2), CFDT (2) et Gilets Jaunes (3).

Source : Le Bien Public

Après une prise de parole initiale du secrétaire de l'UL Yves-Mary Bilbot, le député a pris la parole sur la place de la Résistance (place de la mairie) à l'aide des moyens matériels du syndicat. Après quelques minutes de « show » durant lesquelles le politicien a rappelé son ancrage rural, plusieurs syndicalistes ont recentré le débat et ont posé la question fermée suivante au député « Allez-vous voter la réforme ? OUI ou NON ? ». Le député a alors affirmé qu'il voterait contre les 64 ans et qu'il préfèrerait valider les 62 ans, balayant rapidement l'idée des 60 ans. Rien de certain pour le reste puisque d'après le politicien, le texte est « long et complexe » ….

Cette belle action s'est déroulée dans un froid glacial mais elle a de nouveau démontré la capacité d'organisation des Unions Locales et la force du collectif par le biais de l'INTERPRO dans la CGT. En effet, parmi les 170 personnes présentes, il y avait des syndiqué.es retraité.es, des cheminot.es, des employé.es des Ateliers de l'Armançon (textile de luxe), des métallurgistes… Sans oublier les camarades de la CGT Éduc'action 21.

C. LEGROS

FAUT-IL « PACTISER » ?

Le candidat Macron avait comme promesse de campagne une augmentation de 10% pour tous les personnels de l'Éducation nationale en janvier 2023. Mais les promesses n'engagent que celles et ceux qui les écoutent, la réalité est une « augmentation » moyenne de 10% versée aux seul.es enseignant.es, CPE et Psy-EN en première partie de carrière et incluant les mesures précédentes (Grenelle et augmentation indiciaire de 3,5%). Donc rien d'automatique pour les secondes parties de carrière ni les personnels ATSS et encore moins pour les précaires (AESH, AEd...) qui sont pourtant les premier.es touché.es par l'inflation.

Autre possibilité pour avoir une hausse de la rémunération, ce que le ministère nomme le « pacte », cela consiste à avoir 10 % de prime pour des missions « complémentaires ». Certaines de ces missions existent déjà, d'autres sont nouvelles : remplacement interne de courte durée, orientation et aide aux élèves (Devoirs faits, soutien en 6ème par des PE...), formation continue en dehors du temps de travail, mission de coordination... C'est le grand retour du « travailler plus pour gagner plus » ou plutôt, aux vues du contexte inflationniste, travailler plus pour perdre moins ! Tout cela est méprisant pour les personnels, le mépris atteignant son paroxysme pour les PE, non seulement leur travail est mal fait puisqu'il faut du soutien aux élèves entrant en 6éme mais en plus ils ou elles ont du temps libre pour effectuer ce soutien !

Halte au mépris, depuis plusieurs dizaines d'années, les salaires dans la fonction publique se sont effondrés, l'inflation galopante connue depuis des mois accentue ce décrochage salarial. Pour rattraper les pertes depuis 2010, le point d'indice devrait être à 5,52 € et non à 4,85€ comme actuellement. Aussi, sans contreparties, exigeons une augmentation

immédiate de 400€ net, le SMIC à 2000€ brut, le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage de pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. En plus d'être une nécessité, cela contribuerait à renforcer notre système de retraite…

J-F. PETIT

DOTATTION DU LYCEE PROFESSIONNEL ALEXANDRE DUMAINE : LE RECTORAT RESTE SOURD AUX REVENDICATIONS DES PERSONNELS

Réunis le 30 janvier en Assemblée générale à l'initiative de leur cheffe d'établissement, les personnels du Lycée professionnel Alexandre Dumaine à Mâcon ont pris connaissance des moyens octroyés à leur établissement au titre de l'année scolaire 2023/2024.

À la lecture de ceux-ci, il leur apparaît que les services du rectorat ont - une nouvelle fois - omis les spécificités de leur établissement, notamment en ce qui concerne les sections hôtelières. En effet, la notification de la dotation horaire globale ne prend pas en compte la double spécialité des deux classes de première et de terminale.

Cette non prise en compte produit un « dépouillement » des autres classes de baccalauréat professionnel. Le nombre d'heures à demi effectif est réduit à portion congrue dans les sections tertiaires ce qui réduit aussi, de fait, le travail sur poste informatique en enseignement professionnel, et en groupe à besoins particuliers en enseignement général.

Nos élèves de bac professionnel ont un réel besoin d'une pédagogie adaptée qui n'est possible qu'à effectifs réduits. Afin de pouvoir échanger avec les services du rectorat sur l'ensemble de ces revendications, les personnels du lycée Dumaine vont être reçus en audience le jeudi 23 mars.

Alors que le gouvernement souhaite toujours plus arrimer les lycées professionnels aux intérêts des entreprises, que la ministre déléguée veut renforcer leur emprise dans l'organisation du temps scolaire et les contenus enseignés, il apparaît nécessaire au personnel du Lycée Alexandre Dumaine de défendre les promesses de la voie professionnelle publique sous statut scolaire.

Les personnels de l'établissement prendront toute leur part dans la mobilisation contre la réforme des retraites et discuteront des modalités qui leur permettront de faire vivre leurs revendications dans la période.

L. GARNODIER

DANS L'YONNE UNE DHG EN FORT RECUL POUR LES LYCÉES GÉNÉRAUX ET JUSTE MAINTENUE POUR LES LPO

Une journée morte a été organisée le vendredi 3 février au lycée Jacques Amiot à Auxerre. Parents, enseignants et lycéens tenaient à manifester leur mécontentement face à une réduction drastique de 50 heures d'enseignement. Cette baisse s'explique par la diminution des effectifs. Elle entraînera la fermeture d'une classe de terminale, moins de dédoublements et un coup de rabot sur les options.

Suite à cette mobilisation sans précédent dans cet établissement et aux premiers arbitrages concernant les DHG, le lycée récupère 21 heures ce qui permettra de conserver la 9ème classe de terminale afin d'éviter la surcharge des autres terminales.

Certains enseignements de spécialités sont menacés comme le russe qui ne sera probablement plus proposé dès la prochaine rentrée. Cependant, l'option musique fera l'objet d'un regroupement des niveaux de première et terminale et la création d'une option « culture générale » permettra d'englober des disciplines comme le latin et le grec

dans un panel d'autres disciplines généralistes. **L'unité dans l'action a donc permis une amélioration des moyens accordés.**

La même logique comptable face à l'évolution des effectifs se retrouve au lycée Louis Davier à Joigny avec la réduction d'une division en seconde et en première, soit une perte de 85h qui risque d'impacter fortement les choix de spécialité. Cette diminution aggravera les conditions de travail des professeurs avec des classes encore plus chargées et la viabilité de certains postes enseignants est incertaine !

Les équipes dirigeantes de ces lycées doivent faire des choix et attendre la fin du troisième trimestre pour les affiner en fonction des options retenues par les élèves. Les arbitrages montrent bien que les disciplines de spécialités sont en concurrence constante ! Cette situation n'est pas de bon augure concernant le département de l'Yonne qui ne cesse de perdre des habitants et par conséquent des élèves ! Seul le lycée Catherine et Raymond Janot de Sens semble maintenir ses effectifs, ce qui peut s'expliquer par la proximité de la région Parisienne et sa facilité d'accès.
Quant aux lycées professionnels du département, ils ne sont pas impactés par une baisse des moyens. C'était un souhait du ministère de l'éducation suite à la transformation de la voie professionnelle. La prochaine rentrée scolaire semble se dessiner sans fermeture de section ni de diminution de capacité, ce qui n'avait pas été le cas les années précédentes…

L. ROBERT

UNE CARTE SCOLAIRE SANGLANTE !

La DASEN avait raison :16 postes sont à rendre pour le 1er degré dans la Nièvre avec des injustices de plus en plus criantes compte tenu des spécificités d'un département rural. La carte scolaire a été divulguée au dernier moment aux syndicats élus à la commission de travail pour « permettre à l'équipe académique de regarder au plus près les situations » et ce fut à la rentrée des vacances que la douche froide est tombée sur des grosses écoles. Macron avait dit « pas d'école fermée sous mon quinquennat » mais des fermetures de postes tout de même.
C'est ainsi que les communes de **Cosne sur Loire, St Père, Clamecy, Saint léger des vignes, Cercy la Tour, Moulins-Engilbert, Rouy, Premery** entre autres sont concernées. C'est par voie de presse ou par les informations remontées du terrain que nous constatons l'étendue de la mesure. L'exemple de Moulins-Engilbert nous montre les conséquences d'une telle décision sur les conditions de travail des enseignant.es.

Aujourd'hui l'école n'a pas d'aide extérieure. Le RASED de Château-Chinon n'est pas en mesure d'apporter suffisamment d'aide compte-tenu de l'étendue de son périmètre d'action.
Les collègues se trouvent donc seul.es pour gérer des situations complexes. C'est aussi l'école la plus importante du secteur.
Une répartition en 6 classes aurait pour conséquence de ne plus accueillir les TPS dans une commune où l'école est un moyen majeur d'émancipation culturelle et sociale. Les effectifs réduits permettent une meilleure prise en charge des élèves en difficulté dans un milieu social dégradé par la précarité et le manque de proximité de lieux de culture. Et pourtant le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les REP a montré l'efficacité de classes à dimension humaine.

Une manifestation a eu lieu samedi 25 février réunissant les élu·es des communes dont les enfants relèvent de l'école de Moulins-Engilbert, les parents d'élèves, les élèves et les personnels. Accompagné de la chanson de Gauvain Sers « Les oubliés », **le cortège s'est donné rendez-vous devant la DSDEN mercredi 1er mars à 8h15 avec l'ensemble des écoles mobilisées.**
La CGT Educ'action58 soutient toutes les actions contre la fermeture des postes dans la Nièvre !

G. CHANAT

UPE2A ET UPAV : LA VIOLENCE DU « TOUT INCLUSION »

Au départ, les UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivant) ont 18H de français et le reste du temps, sont répartis dans d'autres disciplines. **Ce dispositif connaît déjà des incohérences et des problèmes** :

-les effectifs sont imprévisibles,

-le temps passé dans le dispositif n'est pas suffisant,

-il y a confusion entre « inclusion » et « assimilation »,

-des problèmes de disparités d'âges,

-des différences de scolarisation et de culture avant l'intégration des UPE2A (les élèves de certains pays d'Afrique sont francophones par ex).

À la rentrée 2023, le dispositif évolue dans l'académie. Il s'agit, au nom d'une logique comptable, de :

-diviser le dispositif existant de 18H en 2 de 9h chacun pour faire 2 « groupes »,

-ainsi, les élèves d'UPE2A perdent des heures de français,

-le reste du temps, les élèves sont en « inclusion » dans les autres disciplines.

Cela engendre une série de difficultés supplémentaires :

- pas de limite claire (en tout cas, rien dans les textes) du nombre d'UPE2A actuellement et donc avec 2 groupes, il va sans dire que les effectifs vont doubler,

- cela veut dire inclure des élèves NSA (Non scolarisés antérieurement), ne sachant ni lire, ni écrire, ni parler le français,

- une impossibilité pour les professeur.es en termes d'adaptation pédagogique,

- la réquisition de professeur.es souvent non formé.es comme les professeure.es documentalistes,

- il peut y avoir des dispositifs sur plusieurs établissements comme c'est déjà le cas à Dijon…

Dans un même temps, les établissements ont vu la disparition du dispositif UPAV (Unité pédagogique pour les adolescents du voyage). Après une première vague de suppression dans les écoles primaires, c'est au tour du secondaire. Tout cela grâce à l'argument « Vous comprenez, mon bon monsieur, il n'y en a plus en primaire alors pourquoi en garder dans le secondaire ? Blabla ». C'est le cas notamment au collège les Lentillères.

-Les élèves vont donc aller dans leur établissement d'affectation ce qui pose la problématique de l'adresse et de la sédentarité,

-il y aura des problèmes de suivi, des inscriptions dans différents établissements,

-l'inclusion sera très stigmatisant et pour certain.es, très violente.

-crainte des certain.es collègues concernant la gestion de classe et la cohésion du groupe classe avec des élèves aux profils très hétérogènes.

Le bilan est que l'EN ne fait que gommer les espaces intermédiaires qui permettent inclusion et assimilation et demande ensuite aux personnels de se débrouiller et de bricoler au nom d'une logique comptable.

Avec ces différentes mesures, c'est le processus d'égalité devant la scolarisation qui est mis en danger.

V. RICHARD-ANDRIEU

PROFS DOCS : VOUS REPRENDREZ BIEN QUELQUES HEURES ?

Les professeur.es documentalistes sont mis.es à contribution dans ces dispositifs UPE2A nouvelle formule, puisque l'administration « propose » que les élèves soient accueillis 3h par semaine au CDI soit avec les autres élèves en permanence, soit pour éventuellement proposer un parcours adapté, selon un emploi du temps fixe toute l'année, et…..tout en accueillant les autres élèves. Car sinon les collègues pourraient demander l'application du décret de 2014 et donc faire valoir 1h de préparation pour 1h de séance pédagogique. Mais tout en nous rappelant que comme tout.e enseignant.e, nous avons obligation d'accueillir tous les élèves.

L'inspection précise que les chef.fes d'établissement ne pourront imposer cette organisation, mais quand il s'agira d'organiser les services des enseignant.es en cette période de fermetures de postes, qui viendront-ils et elles chercher pour compenser ?

Encore une fois, les professeur.es documentalistes servent de variable d'ajustement mais sans la reconnaissance de leur statut d'enseignant.es.

S. GAUDILLÈRE

#PASDEVAGUES : VIOLENCE ET INSÉCURITÉ DANS LES BAHUTS

Depuis 40 ans, une dizaine de professeur.es sont mort.es dans l'exercice de leur fonction. Si certains médias ont qualifié ces faits de « rares », il est clair que ce chiffre est déjà trop élevé. Christine Renon, Samuel Paty, Agnès Lassalle… Impossible d'oublier ces noms. Ils témoignent d'une situation alarmante dans l'Éducation nationale : en plus d'une baisse chronique de moyens, d'une précarisation des professions, d'une sélection des élèves, la tendance est au silence lorsqu'il s'agit de traiter les violences en établissement. Au nom de la « bienveillance », des collègues voient leurs nombreux rapports d'incidents classés sans suite ou doivent se lancer dans des enquêtes pour avoir des informations sur des cas problématiques. Derrière cela, les collègues ont en plus cette espèce de poids moral qui consiste à se sentir coupable dès que l'on est en situation difficile avec un.e élève parce que l'on serait un.e mauvais.e prof, incapable de gérer correctement une classe…

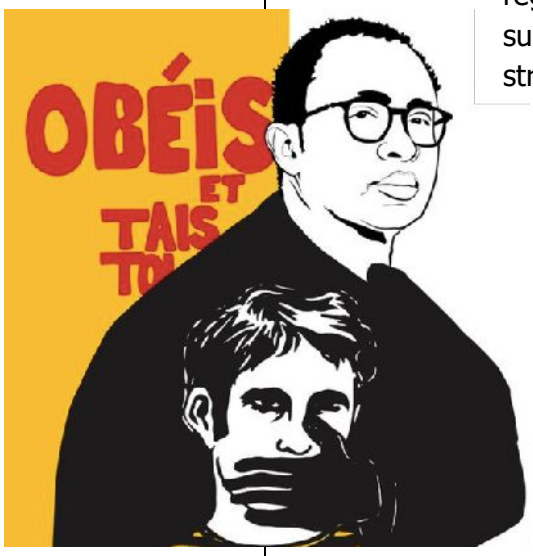

Récemment, un professeur d'un collège de Côte d'or s'est fait agresser par un élève, élève sujet à de nombreux rapports d'incident depuis le début d'année, et il a fallu demander avec insistance pour qu'un conseil de discipline soit convoqué et une mesure conservatoire mise en place. Et encore, rien n'est gagné. Des bruits circulent sur une proposition de sanction qui ne serait pas à la hauteur des violences commises et des tractations de la part de la direction pour une modulation de la composition du conseil de discipline, en faveur de l'élève.

Qu'est-ce que cela révèle ?

La plupart des incidents sont gardés à l'échelle des établissements. Les collègues se saisissent malheureusement rarement du RSST et les directions veulent absolument régler les problèmes en interne, histoire de ne pas ternir leur image et celle de l'établissement. En conséquence, les collègues et les élèves sont en souffrance et le message envoyé aux autres élèves est celui du laisser-faire.

Plus globalement, depuis plusieurs années, une lame de fond vise à détruire petit à petit les services publics. Ainsi, dans le domaine de l'Éducation comme dans la santé, on cherche à tout prix à faire des économies, à dégraisser ce fameux mammouth. Cela passe par la fermeture de classes, des regroupements d'établissements, la suppression de places dans les structures spécialisées. Ainsi, beaucoup d'élèves relèvent du soin plus que de l'éducatif, de l'IME plus que de la SEGPA.

En parallèle, les campagnes de « prof bashing » ont discrédité les métiers de l'Éducation nationale auprès de la population. Les collègues souffrent donc en plus du discrédit de leur profession.

Bref, on peut prendre tous ces éléments, en rajouter d'autres, centraux, comme l'appauvrissement des populations ou encore le déficit éducatif de certains enfants, les mélanger et on arrive toujours à la même conclusion : l'Éducation, comme les autres services publics, est vue par nos dirigeant.es par le prisme d'une logique marchande, comptable et entrepreneuriale, en contradiction totale avec les valeurs qu'elle doit porter et transmettre.

Ces cas de violence ne doivent pas être mis sous le tapis. Nous encourageons les collègues à utiliser tous les moyens à leur disposition : actions collectives, RSST, alerte des parents, appel aux syndicats…, pour retrouver des conditions de travail sereines et sécurisantes.

V. RICHARD-ANDRIEU

RAPPEL DES FORMATIONS À VENIR

★ **Stage Santé et Sécurité au travail**, 4 et 5 mai, Maison des syndicats, Autun

★ **Formation administratif.ves**, 15 juin, 9h/17h, Bourse du travail, Dijon

Il convient d'avertir sa hiérarchie (modèle de lettre ci-dessous) puis le syndicat. La demande de congé pour formation doit se faire **AU MOINS UN MOIS À L'AVANCE.**

Afin d'attester que votre demande a été déposée dans les délais, demandez au secrétariat une copie avec le chrono (tampon de la date du dépôt). Dans le 1er degré, envoyez cette demande au directeur académique (DASEN) par voie hiérarchique et demandez un accusé de réception à son secrétariat.
En **l'absence de réponse de la hiérarchie 15 jours avant la formation**, l'autorisation d'absence sera acquise. En cas de refus, contactez-nous rapidement : la hiérarchie doit avoir des raisons claires et raisonnables, ce qui mérite d'être vérifié : on se fera un plaisir de le faire !

Nom Prénom
Corps Discipline
Adresse professionnelle

À Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon
S/C de Monsieur/Madame le/la Proviseur.e/Principal.e
OU
À Monsieur le Directeur académique
S/C de Monsieur l'Inspecteur de la circonscription

Objet : demande de congé pour formation syndicale en référence au décret n°84-474 du 15/06/84

Monsieur le Recteur / Monsieur le Directeur académique,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'établissement du ..... au ..... afin de participer à un stage de formation syndicale.

Je vous précise qu'il s'agit d'une session organisée par « la formation syndicale CGT », organisme agréé à dispenser cette formation. Je vous ferai parvenir un certificat de présence à l'issue de ce stage.

Veuillez agréer Madame la Rectrice / Monsieur le Directeur académique, mes salutations distinguées. Signature

UASEN-CGT EDUC'ACTION
2 rue du parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : dijon@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 21
Bourse du Travail
17 rue Transvaal
21000 Dijon
Tél. : 03 80 37 14 08
E-mail : 21@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 58
2 Bd Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tél. : 03 86 50 67 85
E-mail : 58@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 71
2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tél. : 03 85 46 09 07
E-mail : 71@cgteduc.fr

SDEN-CGT EDUC'ACTION 89
Avenue Molière - BP 247
89306 JOIGNY Cedex
Tél : 07 81 38 25 28
E-mail : 89@cgteduc.fr

Notre Site :
www.cgteducdijon.org

Notre Facebook :
CGT Educ'Action
Académie de Dijon : non à la casse de l'Ecole

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer aux adresses indiquées ci-dessus

Je souhaite : ☐ **me syndiquer** ☐ **prendre contact**

Nom :..... Prénom :.....

Adresse personnelle :.....
Code postal :..... Commune :.....

Discipline :..... Grade ou corps :..... Echelon :.....

Etablissement ou Ecole :.....
Adresse :.....
Code postal :..... Commune :.....